

# REAAP

**Réseau  
Ecoute  
Appui  
Accompagnement  
des Parents**

**Hautes-Pyrénées**

**65**

## CHARTRE

## NATIONALE

Circulaire  
interministérielle/DIF/DGAS/DESCO/DIV/DP  
M N°2006/65 du 13 février 2006 relative aux  
Réseaux d'Ecoute, d'Appui et  
d'Accompagnement des parents

\*\*\*\*

Madame, Monsieur,

Président(e) de l'Association ou  
responsable de la structure :

Après avoir pris connaissance  
de la Charte REAAP, confirme le  
souhait que mon association  
/structure :

- exerce des activités dans le respect de la Charte REAAP
- participe à des actions organisées dans le cadre de l'animation des REAAP-65

Date :

Signature

### Les priorités de la Charte :

S'adresser à toutes les familles du département,

S'appuyer sur les initiatives existantes tout en développant de nouvelles opérations,

Mettre en réseau les différents intervenants, en respectant leur diversité et en s'efforçant de construire une cohérence et une visibilité de l'action.

**1** Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.

**2** Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.

**3** Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif, privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.

**4** Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à **tous** les parents, en cherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses

**5** Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.

**6** S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits communs intervenant dans l'appui à la parentalité.

**7** Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes, de leur autonomie et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.

**8** S'inscrire dans l'animation départementale du réseau, dans la construction d'un système d'animation partagée qui permette la circulation des informations et la capitalisation des savoir-faire.